Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_186-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°186-2025
Finances : ouverture des crédits avant le vote du budget 2026

Rapporteur : Michel Penhouët

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales *modifié par la* LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

« Lorsqu'un budget n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L. 1612-1 du CGCT autorise l'exécutif, jusqu'à l'adoption de ce budget, à mettre en recouvrement les recettes, à engager, liquider et mandater les dépenses selon certaines limites. Le budget principal de la commune, les budgets annexes de l'eau, du lotissement, ainsi que le budget autonome des mouillages sont dans ce cas de figure.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_186-DE

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Il est précisé que le montant de base retenu est constitué du BP 2025, amendé des décisions modificatives adoptées pendant l'année et hors crédits engagés en 2024 reportés en 2025.

Aussi, afin de faciliter la gestion des projets et permettre la continuité de la réalisation du programme d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer l'article L. 1612-1 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil municipal, de :

- ***PRENDRE ACTE*** *que l'exécutif est en droit, jusqu'au vote du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour le budget Commune et ses budgets annexes ;*
- ***PRENDRE ACTE*** *que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets ;*
- ***AUTORISER*** *l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent*, soit 2 158 350,00€ répartis comme suit :

BUDGET COMMUNE (25900)

N__Opération	Libellé_opération	BP	Total_DMs	BP 2025 + DM	Ouverture crédits 2026
112	Logiciels mobilier et matériels	69 372,37 €	55 000,00 €	124 372,37 €	50 000,00
113	Centre Socio Culturel	84 722,81 €	143 000,00 €	227 722,81 €	50 000,00
114	Acquisition et aménagement de terrains	69 000,00 €	0,00 €	69 000,00 €	20 000,00
115	Protection contre la Mer	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
116	Travaux Mairie	3 480,00 €	0,00 €	3 480,00 €	30 000,00
118	Voirie - Schéma directeur	258 000,00 €	0,00 €	258 000,00 €	100 000,00
121	Voirie : travaux de sécurité routière et autre mobilier urbain	147 110,51 €	0,00 €	147 110,51 €	30 000,00
122	Bâtiments scolaires	50 291,40 €	0,00 €	50 291,40 €	10 000,00
124	Autres bâtiments	1 090 281,85 €	0,00 €	1 090 281,85 €	204 350,00
125	Infrastructure Sports	36 977,68 €	0,00 €	36 977,68 €	5 000,00
127	Réseaux électriques et téléphoniques	254 439,47 €	-43 000,00 €	211 439,47 €	105 000,00
128	Réseaux Eau pluviale et ouvrages hydrauliques	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00
140	Aménagement quartier du décollé	564 773,91 €	-340 000,00 €	224 773,91 €	10 000,00
141	Rénovation Salle Aimé le Foll	1 950,00 €	0,00 €	1 950,00 €	0,00
		2 642 400,00 €	**-185 000,00 €**	**2 457 400,00 €**	**614 350,00**
Autorisations de programme				**Crédit paiement 2025**	
142	Travaux infrastucture et voirie - lotissement des fleurs			421 000,00 €	140 000,00
143	Extension Centre Culturel Jean Rochefort			1 150 000,00 €	380 000,00
144	Rehabilitation mairie et son batiment annexe			0,00 €	0,00
145	Maison des professions libérales (ouverture en 2025 : 1/3 Autorisation programme)			973 000,00 €	324 000,00
146	Travaux aménagement quartier du Décollé (ouverture en 2025 : 1/3 Autorisation			2 200 000,00 €	700 000,00
					1 544 000,00 €

BUDGET SERVICE DES EAUX (25900)

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	BP 2025	Possibilité Ouverture	Ouverture avant vote BP

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_186-DE

21 - Immobilisations corporelles	21531		Réseaux d'adduction d'eau	76 624,00 €	19 156,00 €	**5 000,00 €**
21 - Immobilisations corporelles	2188		Autres	20 000,00 €	5 000,00 €	**20 000,00 €**
23 - Immobilisations en cours	2312	142 - Travaux infrastucture et voirie lotissement des fleurs	Terrains	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
23 - Immobilisations en cours	2315	142 - Travaux infrastucture et voirie lotissement des fleurs	Installations, matériel et outillage techniques	435 000,00 €	145 000,00 €	**145 000,00 €**
23 - Immobilisations en cours	2315		Installations, matériel et outillage techniques	766 376,00 €	191 594,00 €	**190 750,00 €**
TOTAL					360 750,00 €	**360 750,00 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

